

Section VI

**PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES
OU DES INDUSTRIES CONNEXES**

Notes.

1. A) Tout produit (autre que les minerais de métaux radioactifs), répondant aux spécifications du libellé de l'un des n^{os} 28.44 ou 28.45, devra être classé sous cette position, et non dans une autre position de la Nomenclature.

B) Sous réserve des dispositions du paragraphe A) ci-dessus, tout produit répondant aux spécifications du libellé de l'un des n^{os} 28.43, 28.46 ou 28.52, devra être classé dans cette position et non dans une autre position de la présente Section.
2. Sous réserve des dispositions de la Note 1 ci-dessus, tout produit qui, en raison, soit de sa présentation sous forme de doses, soit de son conditionnement pour la vente au détail, relève de l'un des n^{os} 30.04, 30.05, 30.06, 32.12, 33.03, 33.04, 33.05, 33.06, 33.07, 35.06, 37.07 ou 38.08, devra être classé sous cette position et non dans une autre position de la Nomenclature.
3. Les produits présentés en assortiments consistant en plusieurs éléments constitutifs distincts relevant en totalité ou en partie de la présente Section et reconnaissables comme étant destinés, après mélange, à constituer un produit des Sections VI ou VII, sont à classer dans la position afférente à ce dernier produit, sous réserve que ces éléments constitutifs soient :
 - a) en raison de leur conditionnement, nettement reconnaissables comme étant destinés à être utilisés ensemble sans être préalablement reconditionnés;
 - b) présentés en même temps;
 - c) reconnaissables, de par leur nature ou leurs quantités respectives, comme complémentaires les uns des autres.

Chapitre 30

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les aliments diététiques, aliments enrichis, aliments pour diabétiques, compléments alimentaires, boissons toniques et eaux minérales, autres que les préparations nutritives administrées par voie intraveineuse (Section IV);
 - b) les plâtres spécialement calcinés ou finement broyés pour l'art dentaire (n° 25.20);
 - c) les eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, médicinales (n° 33.01);
 - d) les préparations des n°s 33.03 à 33.07, même si elles ont des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques;
 - e) les savons et autres produits du n° 34.01 additionnés de substances médicamenteuses;
 - f) les préparations à base de plâtre pour l'art dentaire (n° 34.07);
 - g) l'albumine du sang non préparée en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques (n° 35.02).
2. Au sens du n° 30.02 on entend par *produits immunologiques modifiés* uniquement les anticorps monoclonaux (MAK, MAB), les fragments d'anticorps et les conjugués d'anticorps et de fragments d'anticorps.
3. Au sens des n°s 30.03 et 30.04 et de la Note 4 d) du Chapitre, on considère :
 - a) comme produits non mélangés :
 - 1) les solutions aqueuses de produits non mélangés;
 - 2) tous les produits des Chapitres 28 ou 29;
 - 3) les extraits végétaux simples du n° 13.02, simplement titrés ou dissous dans un solvant quelconque;
 - b) comme produits mélangés :
 - 1) les solutions et suspensions colloïdales (à l'exclusion du soufre colloïdal);
 - 2) les extraits végétaux obtenus par le traitement de mélanges de substances végétales;
 - 3) les sels et eaux concentrés obtenus par évaporation des eaux minérales naturelles.
4. Ne sont compris dans le n° 30.06 que les produits suivants qui devront être classés dans cette position et non dans une autre position de la Nomenclature :
 - a) les catguts stériles, les ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et les adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies;
 - b) les laminaires stériles;
 - c) les hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; les barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non;
 - d) les préparations opacifiantes pour examens radiographiques, ainsi que les réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient et qui sont des produits non mélangés présentés sous forme de doses ou bien des produits mélangés, constitués par deux ingrédients ou davantage, propres aux mêmes usages;
 - e) les réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins;
 - f) les ciments et autres produits d'obturation dentaire; les ciments pour la réfection osseuse;
 - g) les trousse et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence;
 - h) les préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides;

- ij) les préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux;
- k) les déchets pharmaceutiques, c'est-à-dire les produits pharmaceutiques impropres à leur usage initial en raison, par exemple, du dépassement de leur date de péremption;
- l) les appareillages identifiables de stomie, à savoir les sacs, coupés de forme, pour colostomie, iléostomie et urostomie ainsi que leurs protecteurs cutanés adhésifs ou plaques frontales.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
30.01		Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs.			
3001.20.00	00	-Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3001.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Héparine et ses sels.....</i>	KGM		
	20	---- <i>-Os, organes et autres tissus humains ou animaux, vivants ou conservés, propres à la réalisation de greffes ou d'implants permanents</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
30.02		Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires.			
3002.10.00		-Antisérums, autre fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Sérums spécifiques et autres constituants du sang humain, usage diagnostique.....</i>	KGM		
		---- <i>-Antisérum et autres fractions du sang, d'origine humaine, pour usages thérapeutiques ou prophylactiques à l'intention des humains :</i>			
	21	---- <i>-Plasma sanguin.....</i>	KGM		
	22	---- <i>-Sérum-globuline normal.....</i>	KGM		
	23	---- <i>-Immunoglobuline sérique.....</i>	KGM		
	29	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
	30	---- <i>-Antisérum et autres constituants du sang humain, pour d'autres usages</i>	KGM		
		---- <i>-Albumine du sang, séra et antisérum d'origine animale, préparés en vue d'être administrés par voie parentérale chez les humains :</i>			
	41	---- <i>-Albumine bovine.....</i>	KGM		
	42	---- <i>-Sérum et antisérum.....</i>	KGM		
	49	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
		---- <i>-Autres constituants du sang, d'origine animale :</i>			
	51	---- <i>-À l'intention des humains.....</i>	KGM		
	59	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
	60	---- <i>-Produits immunologiques modifiés.....</i>	KGM		
3002.20.00		-Vaccins pour la médecine humaine		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Contre le virus de l'influenza.....</i>	-		
	20	---- <i>-Contre la rubéole (rougeole bénique).....</i>	-		
	30	---- <i>-Contre la rage.....</i>	-		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3002.30.00		-Vaccins pour la médecine vétérinaire		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	<i>-Vaccins antiaphteux; vaccins préparés en vue d'être administrés par voie parentérale; vaccin intranasal pour bovins</i>	-		
90	----	<i>-Autres</i>	-		
3002.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	<i>-Toxines, toxoïdes, antitoxines, virus, bactériophages et lysats bactériens :</i>			
11	-----	<i>-Ricine</i>	-		
12	-----	<i>-Saxitoxine.....</i>	-		
19	-----	<i>-Autres.....</i>	-		
20	----	<i>-Cultures de ferments devant servir à la fabrication du beurre.....</i>	KGM		
30	----	<i>-Sang séché d'origine animale, soluble ou non.....</i>	-		
	----	<i>-Autres :</i>			
91	-----	<i>-Injections de cultures bactériennes pour les graines</i>	-		
92	-----	<i>-Sang humain entier</i>	-		
93	-----	<i>-Préparations antiallergiques d'origine microbienne.....</i>	-		
99	-----	<i>-Autres.....</i>	-		
30.03		Médicaments (à l'exclusion des produits des n^{os} 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.			
3003.10.00	00	-Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3003.20.00	00	-Contenant d'autres antibiotiques	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Contenant des hormones ou d'autres produits du n^o 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :			
3003.31.00		--Contenant de l'insuline		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	<i>-Préparés en vue d'être administrés par voie parentérale chez les humains.....</i>	KGM		
90	----	<i>-Autres</i>	KGM		
3003.39.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	<i>-Épinéphrine et ses solutions, préparées en vue d'être administrées par voie parentérale.....</i>	KGM		
90	----	<i>-Autres</i>	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3003.40.00	00	-Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni antibiotiques	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3003.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Émulsions d'huile de soya fractionnée préparées en vue d'être administrées par voie parentérale; mélanges d'acides aminés et mélanges d'acides aminés hydrolysats de protéines, avec ou sans addition de minéraux, de vitamines, de graisses ou de carbohydrates, qui sont spécialement composées pour les personnes souffrant de troubles d'acides aminés; solutions de dextrose (glucose) et solutions de levulose (fructose), préparées en vue d'être administrées par voie parentérale	KGM		
	20	---- -Renfermant plus de 23 % d'alcool éthylique absolu par volume	LTR		
		---- -Autres :			
	91	---- -Contenant acétaminophène	KGM		
	99	---- -Autres.....	KGM		
30.04		Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail.			
3004.10.00		-Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -À l'intention des humains, contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits :			
	11	---- -Contenant de la pénicilline G de sodium.....	-		
	12	---- -Contenant de la pénicilline V.....	-		
	13	---- -Contenant de l'amoxicilline.....	-		
	19	---- -Autres.....	-		
	20	---- -À l'intention des humains, contenant des streptomycines ou des dérivés de ces produits	-		
		---- -À usage vétérinaire :			
	31	---- -Contenant de la pénicilline ou ses dérivés	-		
	32	---- -Contenant de la streptomycine ou ses dérivés	-		
3004.20.00		-Contenant d'autres antibiotiques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -À l'intention des humains, contenant des tétracyclines ou leurs dérivés	-		
	20	---- -À l'intention des humains, contenant des céphalosporines.....	-		
		---- -À l'intention des humains, contenant des macrolides :			
	31	---- -Contenant de l'érythromycine.....	-		
	39	---- -Autres.....	-		
		---- -À l'intention des humains, contenant des aminoglycosides :			
	41	---- -Contenant des gentamycines.....	-		
	49	---- -Autres.....	-		
		---- -À l'intention des humains, contenant des polypeptides :			
	51	---- -Contenant de la bacitracine	-		
	59	---- -Autres.....	-		
		---- -À l'intention des humains, contenant d'autres antibiotiques :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
61	----	-Contenant de la chloramphénicole.....	-		
62	----	-Contenant de la mitomycine C.....	-		
63	----	-Contenant de la vancomycine.....	-		
69	----	-Autres.....	-		
	----	-À usage vétérinaire :			
71	----	-Contenant de l'ivermectin.....	-		
79	----	-Autres.....	-		
		-Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :			
3004.31.00		--Contenant de l'insuline		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Insuline avec ou sans zinc, globine ou protamine, préparée en vue d'être administrée par voie parentérale.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
3004.32.00		--Contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	-À l'intention des humains :			
11	----	-Contenant de l'hydrocortisone.....	-		
19	----	-Autres.....	-		
20	----	-À usage vétérinaire.....	-		
3004.39.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Épinéphrine et ses solutions et extraits pituitaires, préparés en vue d'être administrés par voie parentérale.....	-		
	----	-Autres, à l'intention des humains :			
81	----	-Contenant des hormones du lobe antérieur de l'hypophyse.....	-		
82	----	-Contenant des hormones du lobe postérieur de l'hypophyse.....	-		
83	----	-Contenant des estrogènes distincts non mélangés.....	-		
84	----	-Contenant des hormones progestatives distinctes non mélangées.....	-		
85	----	-Contenant d'autres hormones.....	-		
90	----	-Autres, à usage vétérinaire.....	-		
3004.40.00		-Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni antibiotiques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Contenant de la codéine ou ses dérivés.....	-		
20	----	-Contenant de la vincristine.....	-		
30	----	-Contenant de la théophylline.....	-		
40	----	-Contenant de la morphine ou ses dérivés.....	-		
50	----	-Contenant de l'aminophylline.....	-		
80	----	-Contenant d'autres alcaloïdes végétaux narcotiques ou leurs dérivés ..	-		
90	----	-Contenant d'autres alcaloïdes végétaux non narcotiques ou leurs dérivés non narcotiques.....	-		
3004.50.00		-Autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
10	----	-Mélanges d'acides aminés et de vitamines et mélanges d'acides aminés hydrolysats de protéines et de vitamines, avec ou sans addition de minéraux, de graisses ou de carbohydrates, qui sont spécialement composés pour les personnes souffrant de troubles d'acides aminés...	-		
20	----	-Autres, renfermant plus de 23 % d'alcool éthylique absolu par volume.	LTR		
	----	-Autres, à l'intention des humains, contenant une seule vitamine non mélangée à d'autres compléments :			
31	-----	-Contenant de la vitamine C.....	-		
32	-----	-Contenant de la vitamine E.....	-		
39	-----	-Autres.....	-		
40	----	-Autres, à l'intention des humains, contenant une seule vitamine mélangée à d'autres compléments.....	-		
50	----	-Autres, à l'intention des humains, contenant des multivitamines non mélangées à d'autres compléments.....	-		
	----	-Autres, à l'intention des humains, contenant des multivitamines mélangées à d'autres compléments :			
61	-----	-Préparations contenant des vitamines et du fer.....	-		
69	-----	-Autres.....	-		
70	----	-Autres, à usage vétérinaire.....	-		
3004.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	-Mélanges d'acides aminés et mélanges d'acides aminés hydrolysats de protéines avec ou sans addition de minéraux, de graisses ou de carbohydrates, qui sont spécialement composés pour les personnes souffrant de troubles d'acides aminés; extraits de foie, extraits hypophysaires, émulsions d'huile de soya fractionnée, solutions de dextrose (glucose) et solutions de levulose (fructose), préparées en vue d'être administrées par voie parentérale :			
11	-----	-Acides aminés.....	-		
12	-----	-Solutions de dextrose (glucose) et de lévulose (fructose).....	-		
19	-----	-Autres.....	-		
20	----	-Autres, renfermant plus de 23 % d'alcool éthylique absolu par volume.	LTR		
	----	-Autres, à l'intention des humains, agissant sur le système nerveux :			
31	-----	-Analgésiques.....	-		
32	-----	-Antidépresseurs et tranquillisants.....	-		
33	-----	-Agents antihypertenseurs.....	-		
34	-----	-Agents antihistaminiques.....	-		
35	-----	-Autres agents qui agissent sur le système nerveux central.....	-		
36	-----	-Anesthésiques locaux.....	-		
39	-----	-Autres.....	-		
	----	-Autres, à l'intention des humains, agents gastro-intestinaux :			
41	-----	-Antagoniste du récepteur H ₂ de l'histamine.....	-		
42	-----	-Laxatifs.....	-		
43	-----	-Antiacides.....	-		
49	-----	-Autres.....	-		
50	----	-Autres, à l'intention des humains, agissant sur le système cardio-vasculaire.....	-		
	----	-Autres, à l'intention des humains, agents anti-infectieux :			
61	-----	-Contenant des sulfonamides.....	-		
69	-----	-Autres.....	-		
	----	-Autres médicaments, à l'intention des humains :			
71	-----	-Agents hématologiques.....	-		
72	-----	-Agents antinéoplasiques.....	-		
73	-----	-Préparations contre la toux ou le rhume.....	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
74	----	-Autres, principalement dans le traitement des affections des yeux, des oreilles ou du système respiratoire.....	-		
75	----	-Diurétiques	-		
76	----	-Autres médicaments agissant principalement sur l'équilibre électrolytique, calorique ou hydrique.....	-		
77	----	-Agents utilisés en dermatologie	-		
78	----	-Contenant de l'acide hyaluronique ou son sel de sodium.....	-		
79	----	-Autres.....	-		
	----	-Autres, à usage vétérinaire :			
81	----	-Anesthésiques.....	-		
89	----	-Autres.....	-		
30.05		Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires.			
3005.10.00		-Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Recouverts ou imprégnés de substances pharmaceutiques.....	-		
	----	-Autres :			
91	----	-Pansements adhésifs	-		
99	----	-Autres.....	-		
3005.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Bandages et bandes en tissu textile spécialement enduit d'un composé de plâtre de Paris; autres articles conçus spécialement pour servir comme plâtres orthopédiques ou pour servir à faire de tels plâtres.....	-		
20	----	-Recouverts ou imprégnés de substances pharmaceutiques.....	-		
30	----	-Pansements chirurgicaux, non cousus ou autrement ouvrés, non enduits ou imprégnés de substances pharmaceutiques	-		
40	----	-Autres, de tissus autre que des tissus uniquement de coton; d'étoffes de bonneterie, nontissés ou des feutres	-		
50	----	-Autres, de tissus uniquement de coton	-		
60	----	-Autres, de papier	-		
90	----	-Autres.....	-		
30.06		Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent Chapitre.			
3006.10.00		-Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Catguts stériles et ligatures stériles similaires utilisés en chirurgie pour refermer les plaies.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
3006.20.00		-Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10	-D'origine humaine.....	-		
	20	-D'origine animale.....	-		
	90	-D'une autre origine	-		
3006.30.00		-Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Préparations opacifiantes pour examens radiographiques	-		
	20	-Allergéniques, préparés en vue d'être administrés par voie parentérale	-		
	90	-Autres	-		
3006.40.00		-Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Ciments d'obturation dentaire et ciments pour la réfection osseuse	-		
	20	-Pointes pour l'obturation du canal dentaire	-		
	30	-Produits d'obturation dentaire de métaux reconstitués, sauf ceux en poudre ou en tablettes.....	-		
	90	-Autres produits d'obturation dentaire.....	-		
3006.50.00	00	-Troussets et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3006.60.00		-Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -Sous forme de dose :			
	11	-Contenant de l'acétate de noréthistérone et de l'éthinylestradiol.....	-		
	19	-Autres.....	-		
	90	-Autres que sous forme de dose	-		
3006.70		-Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux			
3006.70.10	00	-Préparations chimiques ou biologiques, y compris les nécessaires contenant des articles ou des matières accessoires, pour diagnostics médicaux; Devant être utilisés pour l'insémination des animaux	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3006.70.90	00	-Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		-Autres :			
3006.91.00	00	-Appareillages identifiable de stomie	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3006.92.00	00	-Déchets pharmaceutiques	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.